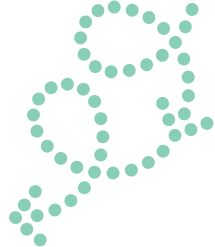


TOUT SAVOIR SUR LES COMPOSTEURS



POURQUOI COMPOSTER ?

- **Profiter de la ressource** que sont les déchets alimentaires, au lieu de les incinérer.
- **Alléger** sa poubelle noire.
- Disposer d'un **compost de qualité**.



LE COMPOSTAGE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est le processus de décomposition des déchets alimentaires et de jardin, produisant **du terreau naturel et de qualité**.

FORMEZ-VOUS

Vidéos tutos pour savoir comment démarrer son composteur, webinaires, formations en présentiel... sont proposés pour répondre à toutes vos questions (QR Code au verso).

VOUS HABITEZ EN INTRA-ROCADE ?

Bordeaux Métropole s'adapte à chaque typologie d'habitations. Entre 2024 et 2026, 1 600 bornes à déchets alimentaires vont être installées dans l'espace public.

BESOIN DE BROyat ?

Bordeaux Métropole organise également des opérations broyage où vous pouvez récupérer du broyat.

bordeaux-metropole.fr/broyer



COMMENT BORDEAUX MÉTROPOLE VOUS ACCOMPAGNE ?

Plusieurs solutions, toutes gratuites, existent.



Vous avez un jardin ?

Bordeaux Métropole distribue des composteurs :

- en points relais ;
- en livraison à votre domicile.

Vous n'avez pas de jardin ?

- Rejoignez un composteur collectif installé dans votre quartier ou au pied de votre résidence.
- Créez-en un avec l'aide de Bordeaux Métropole.



LA RECETTE DU COMPOST

1 Coupez en petits morceaux chaque élément.

2 Versez vos déchets humides. **50%**

Côté cuisine (aliments non consommables) :

- Épluchures, fruits et légumes abîmés...
Y compris les agrumes, les épluchures de banane ou d'avocat, l'oignon...
- Féculents, pain, croûte de fromage, viande, poisson... *En petite quantité et bien enfouis car ils se décomposent moins rapidement.*
- Coquilles d'œuf bien écrasées.
- Marc de café avec filtre et sachets de thé.

Côté jardin :

- Fleurs et plantes fanées.
- Déchets du potager.
- En petite quantité : tonte fraîche.

3 Mélangez avec la dernière couche précédente de déchets.

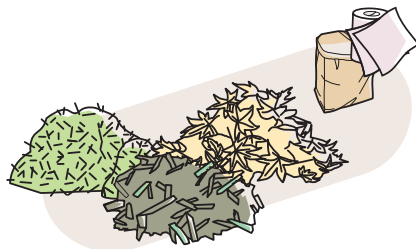
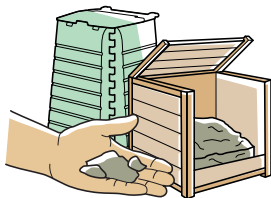


4 Recouvrez de déchets secs. **50%**

- En petits morceaux : essuie-tout, sacs kraft et cartons (boîte d'œufs, rouleaux de papier toilette).
- Broyat, sciure, copeaux.
- Feuilles mortes.
- Tonte séchée.

→ **Après 10 à 12 mois, utilisez votre compost** dans votre jardin ou en rempotage (1/3 de compost et 2/3 de terre).

Les consignes peuvent varier pour les composteurs collectifs, renseignez-vous auprès de votre référent de site.



LES DÉCHETS QUI NE VONT PAS AU COMPOST

Maison : matières chimiques et/ou possiblement toxiques (médicaments, cartons colorés, magazines, briques alimentaires...), verre, métal, plastique, matières synthétiques, gravats, coquillages, excréments de chien et chat, litière, couches, sacs plastiques biodégradables, cendres de charbon de bois.

Jardin : terre, sable.



DÉCHETS OPÉRATION RÉDUCTION
bordeaux-metropole.fr/composter
0800 22 21 20

